



AU FIL DE DEAUX

L'essentiel de l'actualité de notre village

Photo de couverture : Aline et Dominique LEONETTI

Numéro 34 De Mai 2022 à Octobre 2022

www.deaux.fr



LE MOT DU MAIRE



Chères deaumoises, chers deaumois



Je commencerai ce propos en souhaitant la bienvenue à notre nouvelle employée **Mme Maureen SAILLARD** qui vient renforcer l'équipe de la mairie. Cette habitante de la commune est recrutée à mi-temps, dans le cadre d'une mutation, depuis le 10 octobre et secondera Rachel dans la gestion administrative de la Commune. Également la bienvenue à la nouvelle directrice de notre école **Mme Sindy PEREIRA** qui vient remplacer Mme LANFRANCHI ; nous avons l'occasion de nous rencontrer régulièrement pour faire le point sur les divers dossiers concernant notre école. Pour en finir avec les arrivées, bienvenue également à **M. Nicolas BUISSON** qui intervient pendant le temps périscolaire de midi à la cantine, formé également aux métiers du sport, à l'issue du repas il met en pratique son savoir au profit des enfants au travers d'une séance de sport ludique et à **M. Matheis AYMARD** recruté par l'Education Nationale comme emploi civique à l'école.

Le projet de vidéoprotection avance normalement : cet été, la gendarmerie m'a transmis le dossier d'étude permettant à la fois de définir le périmètre d'installation des caméras mais également les statistiques de la délinquance sur le territoire communal. Ce dossier permettra d'obtenir les subventions et autorisations préfectorales. Une étude définitive sera effectuée par un bureau d'étude spécialisé afin de pouvoir chiffrer et planifier la réalisation de ce projet.

Le dossier de la 2ème tranche de la ZAE avance bien lui aussi : les démarches administratives ont été effectuées. La DREAL nous a exonéré de l'autorisation de défrichement compte tenu de la coupe de bois réalisée par l'ONF sur l'emprise de la parcelle. Nous attendons le retour de l'ONF sur la soustraction du régime forestier afin de pouvoir finaliser les études, déposer l'autorisation d'urbanisme et lancer les marchés de travaux. De nombreuses demandes (6) ont déjà été reçues afin de réserver une parcelle. De nouvelles entreprises viendront donc s'implanter sur notre belle Commune.

L'aménagement des jardins pour l'école par les élèves de la spécialité « Bâti ancien » du CFA de Méjannes les Alès, **les travaux de réfection de voirie route de Vézénobres, les travaux de peinture dans l'école, l'enfouissement des réseaux électriques et télécoms chemin de Saint Etienne font également partie des projets finis ou en cours de finalisation pour cette année 2022.**

Toujours quelques dégradations sur le village notamment à signaler l'arrachement du défibrillateur cardiaque sous le préau de la cantine ainsi que la casse du volet roulant également de la cantine.

Pour continuer sur une note un peu plus joyeuse, notre fête de l'amitié a enfin pu avoir lieu. Malgré une petite frayeur sur la première date annoncée, la 2ème tentative fut la bonne. Les quelques **250 convives** ont pu festoyer jusqu'à quasiment 1h30 du matin. Après 2 années d'absence, les retrouvailles ont été à la hauteur des attentes de toutes et tous. Je n'oublie pas les joueurs de baby-foot

SOMMAIRE

Page 2	Mot du Maire
Page 4	Actualités
Page 8	Bien vivre
Page 10	Interview
Page 11	En bref
Page 18	État civil
Page 19	Infos utiles
Page 20	Dans le rétro...



LE MOT DU MAIRE

gérant qui ont passé une bonne après-midi de compétition dans la bonne humeur.

Comment ne pas écrire ces quelques lignes sans parler de l'aérodrome. **Comme vous avez pu le lire dans la presse, la CCI a effectué un appel à candidatures pour la cession de cette plateforme.** Après avoir titillé le président de la CCI sur les réseaux sociaux, en particulier sur le manque de communication entre la CCI et notre commune, une rencontre a eu lieu. Celle-ci a permis de retrouver un certain dialogue, je suis à l'heure actuelle dans l'attente de la présentation des 4 offres faites par les candidats pour l'avenir de ce terrain. Comme je l'ai dit et écrit, **le conseil municipal et moi-même seront très vigilants sur le devenir de ces terrains.**

Sans transition, nous avons eu droit à une très belle cérémonie du 11 novembre grâce à la soixantaine de participants et aux enfants de l'école qui comme l'an dernier sont venus chanter notre hymne national a capella.

Je terminerai ce propos en vous souhaitant de tout cœur, avec un peu d'avance certes, d'excellente fêtes de fin d'année et que nous puissions nous retrouver pour les traditionnels vœux le **21 janvier 2023 à 18h00** au foyer.

Bien à vous

Didier SALLES

Rédacteurs:

Laurent BRUNEL
Éric VERGNET

Directeur de la publication
Didier SALLES



ACTUALITÉS



CONVENTION AVEC LE CFA (CENTRE DE FORMATION D' APPRENTIS)

BTP CFA GARD est un organisme de formation dont la mission est la formation aux métiers de la construction par la voie de l'apprentissage.



Porteur de valeurs humaines, d'ouverture sur le monde et engagé dans des actions solidaires et environnementales, le CFA propose aux apprentis un parcours de formation exigeant et bienveillant. Ils préparent les apprentis à devenir des professionnels compétents grâce à une équipe de formateurs issus du monde professionnel, un enseignement général en lien avec le métier et des compétences sociales fondamentales pour s'inscrire dans un projet personnel et professionnel valorisant.

Depuis cette année une nouvelle formation s'inscrit dans la liste des nombreux métiers dispensés au CFA : **maçon du bâti ancien**.

Le maçon du Bâti Ancien intervient sur des chantiers de restauration et de rénovation ou d'aménagement de bâtiments anciens, construits en matériaux locaux (pierre taillée, moellons, galets, terre crue, briques pleines du nord, briques foraines) selon des techniques de mise en œuvre traditionnelles. Il réalise les travaux de gros œuvre (murs et ouvrages annexes) lors des opérations de restauration et de rénovation, d'aménagement. Il assure l'entretien des façades extérieures en réalisant des enduits traditionnels à la chaux ou chaux et terre.



4



Sophie Voisin, Deauxoise et directrice du Centre de Formation des Apprentis à Méjannes les Alès nous a aimablement proposé un partenariat avec sa nouvelle section spécialisée. Une convention a été signée entre les 2 parties le 30 Juin 2022 pour la durée des travaux proposés par la Mairie (voir articles suivants)

Grâce à cet accord, les apprentis réalisent les travaux sur le bâti ancien, toutes les 3 semaines, durant 4 jours, une dizaine d'apprentis intervient sur les chantiers sélectionnés. Coût pour la communauté : l'achat des matériaux et la fourniture des repas aux maçons en herbe et leur formateur, ce qui est la moindre des choses, vu l'excellent travail jusqu'alors accompli.





ACTUALITÉS



PARC ET JARDIN POTAGER COMMUNAL

Peu avant le décès du regretté Lynton Herbert, nous avons convenu d'un échange de parcelles côté Est à 10 mètres du foyer, de façon à proposer aux enfants de Deaux **un lieu de rencontre, en l'occurrence un jardin potager** à entretenir en commun. Jouxant ces 200 mètres carrés dédiés à nos chères « têtes blondes », d'autres petits jardins d'une surface globalement similaire, à l'abandon depuis nombre d'années, ont été donnés ou sont en cours d'acquisition par la commune

Selon le vœu d'héritiers, propriétaires de deux de ces parcelles, ce potager portera le nom **d'Armand Léopold ARNAC**, figure historique bien connue des anciens Deauxois. L'endroit, bûcheronné et nettoyé par l'entreprise Diaz en collaboration avec notre Jean-Claude national, a désormais une bien belle allure !

Les apprentis du CFA **ont pour objectif de:**

- Bâter un mur de clôture en pierres tout autour du parc.
- Remonter le mur écroulé du côté du ruisseau.
- Maçonner une calade d'accès au parc et jardin

Les travaux avancent bien, nous sommes entièrement satisfaits du travail réalisé par les apprentis.

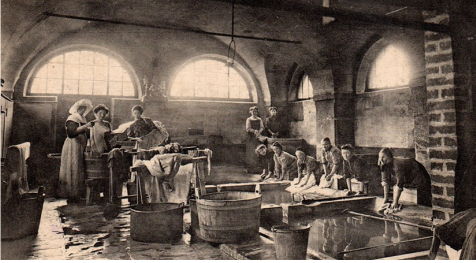




ACTUALITÉS



RÉHABILITATION DU LAVOIR



Une autre réhabilitation retient l'attention de votre conseil municipal depuis fort longtemps, mais les finances sur cette tranche de budget n'étaient pas suffisantes jusqu'alors : **la couverture et l'aménagement de l'un de nos trésors patrimoniaux : le lavoir communal.**

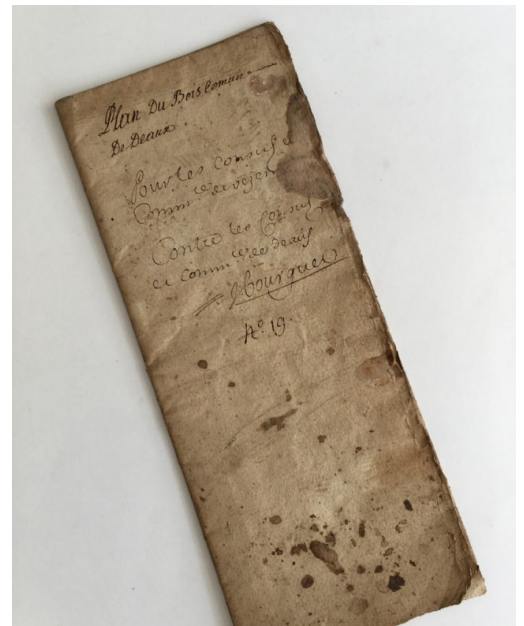
Autrefois utilisé par nombre de « lavandières », nous avons donc décidé de lui redonner vie. En concertation avec quelques « aînés » Deauxois, et avec encore une fois le concours des apprentis maçons du CFA, 3 projets de réhabilitation vont être proposés, celui qui convient le mieux en terme de rapport identique à l'historique/prix/ esthétique sera retenu.

RESTAURATION DES ARCHIVES MUNICIPALES

D'autres restaurations sont en cours. En effet, la Commune dispose d'archives très anciennes qui commencent à subir les affres du temps. Les documents les plus abimés sont en phase de restauration dans un atelier spécialisé sur Anduze. Le premier plan de la commune, datant de 1469, a été finalisé fin septembre ; il sera suivi courant novembre par le « compoix ». Ce registre, désigné sous le terme générique de « compoix » (coupes en langue d'oc), ce qui signifiait «équilibre (pesé ensemble), contrepoids », permettaient de calculer la répartition équilibrée de l'impôt.

Cette tranche de restauration sera complétée par le premier registre des délibérations ainsi que le plan cadastral napoléonien de 1836.

Une présentation de ces travaux restauration sera effectuée au cours d'une **exposition sur le village courant 2023.**



TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ET VOIRIE

Comme évoqué lors de la précédente édition du fil de Deaux, les travaux d'enfouissement des réseaux secs chemin de Saint- Etienne ont débuté dernièrement, **subventionnés par le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard à 80%**. La route devrait être rendue à la population d'ici fin décembre.

Il est à noter que des amorces ont été mises en place sur les chemins des Vignasses, du Ruisseau, des Plus Hautes, afin de préparer l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications dans le futur.

Nous présentons nos excuses pour les désagréments engendrés par ces travaux, particulièrement au niveau de la collecte des ordures ménagères, mais il est compliqué d'agir différemment.

Concernant les autres travaux de voirie, après le goudronnage de la route de Vézénobres, nous allons désormais nous concentrer sur d'autres chemins bien endommagés par les précipitations de l'hiver dernier, notamment le chemin des Riasses et celui de Campagnac.



ACTUALITÉS



CHATS ERRANTS

La commune se doit impérativement de prendre des mesures quant à la divagation des animaux domestiques, principalement des chats errants. Non seulement ils sont vecteurs de propagation de maladies telle que la gale mais leurs excréments jalonnent les rues et jardins du village.

De façon à être conformes en regard de la loi, nous devons toutefois leur aménager un point de nourrissage, les attraper (en partenariat avec la SACPA de Vallérargues), les stériliser puis les relâcher, sur la commune bien entendu. Coût de l'opération, aux alentours des **100 Euro l'animal**, sachant qu'une bonne centaine d'individus minimum, prolifèrent impunément sur différents quartiers, c'est plus de **10.000 Euro** à charge de la municipalité qui sont à provisionner.

Dès que le budget sur ce poste bien précis nous le permettra, nous prendrons les mesures nécessaires.

Nourrir un chat errant: ce que dit la loi

L'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) interdit le nourrissage des chats errants sur la voie publique, y compris dans les parties communes d'immeuble, voies privées et cours où cela risque de gêner le voisinage ou d'attirer des rongeurs. Toute infraction aux dispositions du RSD est sanctionnée par une amende de 3ème classe, soit 450€ maximum comme le prévoit l'article 131-13 du Code Pénal.

DISPOSITIONS LÉGALES

Depuis le 1er janvier 2015, les chats « errants » doivent être stérilisés et identifiés puis relâchés sur les lieux où ils ont été capturés. Les textes stipulent en effet que : « Les chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe, dans des lieux publics, sur un territoire d'une commune, ne peuvent être capturés qu'à la demande du Maire de cette commune. Ces animaux ne peuvent être conduits en fourrière que, dans la mesure où le programme d'identification et de stérilisation prévu à l'article L211-27 du code rural et de la pêche maritime ne peut être mis en œuvre. »

L'Article L211-27 du code rural et de la pêche maritime modifié par l'ordonnance n°2010-18 du 7 janvier 2010 - art. 3 impose que :

- "Le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L. 211-10. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association.

La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de la garde au sens de l'article L. 211-11 de ces populations sont placés sous la responsabilité du représentant de la commune et de l'association de protection des animaux mentionnée à l'alinéa précédent.





BIEN VIVRE



Trouble du voisinage, définition

Comme l'énonce la célèbre expression, "la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres".

La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

Quels critères, quelles règles ?

Les troubles anormaux de voisinage se caractérisent par une gêne, une **nuisance** occasionnée ou subie par un voisin. Ces troubles ne doivent pas être ordinaires, normaux. Ils doivent causer un **dommage au voisin**, dommage qui oblige son auteur à réparer le **préjudice subi**.

Le **caractère anormal** d'un trouble de voisinage est apprécié, au cas par cas, par les juges.

En effet, pour qu'un trouble anormal du voisinage soit justifié, plusieurs conditions sont nécessaires :

- un rapport de voisinage : il se peut qu'il s'agisse de voisins indirects ;
 - une anormalité du trouble ;
 - un préjudice menaçant la tranquillité d'autrui (exemple : tapage nocturne; feu d'artifice) ;
- lien de causalité entre le fait ou l'acte reproché au préjudice exprimé.

Bruits punissables

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

- par un individu, locataire ou propriétaire d'un logement, (cri, talons, chant, fête familiale, ...),
- ou par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager, ...),
- ou par un animal (exemple : aboiements).

Lorsque ces bruits sont commis la nuit, on parle de *tapage nocturne*.

Il n'existe pas d'heures précises pour définir le *tapage nocturne*. Pour être reconnu comme un tapage nocturne, le bruit doit avoir lieu quand il fait nuit, c'est-à-dire entre le coucher et le lever du soleil.

Lorsque le bruit est commis la nuit, l'infraction pour *tapage nocturne* existe même lorsque ce bruit n'est pas répétitif, ni intensif, ni qu'il dure dans le temps.

Il y a *tapage nocturne* lorsque :

- l'auteur du tapage a conscience du trouble qu'il engendre et qu'il ne prend pas les mesures nécessaires pour remédier au tapage

Les nuisances olfactives

Les **nuisances olfactives** (barbecue, ordures, fumier, ...) ou visuelles (par exemple : gêne occasionnée par une installation) peuvent aussi constituer un trouble anormal de voisinage.

Les nuisances provoquées par des odeurs (appelées *nuisances olfactives*) peuvent, dans certains cas, être sanctionnées dès lors qu'elles troublent de manière anormale le voisinage. Pour cela, il est obligatoire de faire une démarche amiable. Si les troubles persistent malgré cette démarche, un recours devant le juge est envisageable.

Les nuisances olfactives peuvent être considérées comme un trouble anormal de voisinage si elles sont provoquées par un particulier (barbecue, ordures,...) ou par une entreprise (restaurant, usine,...).

Un bruit anormal, quésaco?

L'article R 1336-31 du Code de la santé publique apporte des éléments de définition: "Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité."



Les troubles du voisinage relatifs aux animaux

450 €, c'est le montant maximum de l'amende encourue pour le responsable d'une nuisance portant atteinte à la tranquillité du voisinage (art. R1337-7 et 9 du code de la santé publique).

Peu importe le type d'animal, le type d'habitation et le type d'environnement (rural ou urbain), les animaux peuvent facilement porter atteinte au calme et à la tranquillité d'un voisinage.

Les animaux peuvent en effet aboyer à répétition sans répit, gémir ou crier selon le type d'animal. Ces nuisances sonores peuvent effrayer et porter atteinte à la tranquillité de certains. De plus, l'intervention de dommages corporels n'est pas rare suite à des morsures par exemple.

Même si aucune loi ni aucun règlement ne vient prohiber la possession d'animaux domestiques, même au sein d'un voisinage, il est essentiel d'éduquer ses animaux, de les gérer afin d'être respectueux envers les autres et leur bien-être. C'est en effet le maître de l'animal qui causera un quelconque dommage qui en sera pleinement responsable et devra le réparer.

Les troubles du voisinage provenant de plantations gênantes

A la campagne comme à la ville, il existe des situations dans lesquelles un voisin souhaite planter des fleurs ou des arbustes dans son jardin. Cependant, dans certains cas, les plantations viennent empiéter sur le terrain du voisin ou bien leur hauteur n'est pas adéquate. En principe, une distance minimale est à respecter entre la séparation de deux propriétés et la plantation. Cette distance fut fixée à deux mètres pour toute plante de plus de deux mètres de haut et de 0,50m pour celles dont la taille est inférieure à deux mètres.

Votre voisin est tenu de couper "arbres, arbustes et arbrisseaux" qui dépassent chez vous ([article 673 du code civil](#)). En tant que propriétaire de la haie, l'entretien de celle-ci lui incombe et vous êtes en droit de lui demander de l'effectuer régulièrement. Pour faciliter l'opération, vous pouvez l'autoriser à passer chez vous. Si ces démarches amiables n'aboutissent pas, demandez-lui par écrit (en recommandé avec avis de réception) de procéder à la taille nécessaire. S'il reste sourd à votre requête, faites intervenir le conciliateur de justice

Les problèmes entre voisins liés aux constructions

Un trouble du voisinage peut résulter d'une construction gênante, qui viendrait priver une habitation de soleil, de bonne réception ou de vue par exemple. Même si parfois les règles d'urbanisme fixées ont été respectées, en cas de gêne important les tribunaux peuvent être convoqués.

Lorsque votre voisin souhaite entreprendre une construction ou une ouverture dans un mur qui était aveugle jusqu'à cet instant, il se doit de respecter des distances légalement régies.

QUELS RECOURS ?

- Discutez calmement avec votre voisin pour lui expliquer votre gêne et qu'il cesse cette nuisance.
- Constituez-vous des preuves (témoignages, pétition, photos obtenues loyalement, courriers...).
- Mettez en demeure votre voisin de faire cesser ce trouble.
- Faites appel gratuitement à un conciliateur de justice.
- Faites appel à un huissier de justice pour qu'il constate le trouble.
- Contactez votre mairie pour qu'elle intervienne si possible.
- Faites appel à la police ou la gendarmerie s'il y a danger ou en cas de nuisances sonores intenses, répétées...

Enfin, si aucune de vos démarches n'a permis de faire cesser ce trouble, vous pouvez saisir le Tribunal judiciaire, instance qui a fusionné le tribunal de grande instance (TGI) avec le tribunal d'instance (TI)



L'INTERVIEW



SINDY PEREIRA : NOUVELLE DIRECTRICE DE L'ÉCOLE DE DEAUX

Comment vous présenteriez-vous, quelle est votre « histoire » ?

Je suis née et ai grandi dans le bassin alésien, plus précisément à Mons, avant de partir à Montpellier pour mes études. J'ai étudié les langues vivantes, plus précisément l'anglais et l'allemand. J'ai pour centres d'intérêt la musique et la lecture.

Quels sont les postes que vous avez occupés avant celui-ci ?

J'ai travaillé pendant 3 ans dans une école de Montpellier en tant qu'Employé Avenir Professeur avant d'avoir le concours. Il s'agissait d'observer et de prendre en main des séquences pédagogiques dans les différentes classes d'une école.

J'ai enseigné pendant un an à Cruviers-Lascours, puis j'ai pris la direction de l'école de Meyrannes et j'ai passé 4 ans à la direction de l'école maternelle de Rousson.



Quelle est votre vision de l'enseignement ? Qu'est-ce qui vous tient le plus à cœur dans l'enseignement ?

J'aime que l'élève soit acteur de ses apprentissages. La manipulation et la participation orale sont pour moi des éléments clés. Il est également important de se sentir bien en classe. Je mets un point d'honneur à ce que la bienveillance soit un élément central de la classe.

Pourquoi avez-vous choisi ce métier ?

C'était un rêve de petite fille de devenir professeur des écoles, il est impossible de compter le nombre d'heures que j'ai passées à jouer à la maîtresse.

Aujourd'hui, je suis heureuse de pouvoir accompagner les élèves dans la construction de leur identité et dans l'appropriation de divers savoirs indispensables. Les enfants sont les citoyens de demain, c'est important de faire en sorte qu'ils aient les savoirs nécessaires pour leur assurer un avenir serein.

Quels sont vos premiers ressentis sur l'école de DEAUX ?

J'ai été très bien accueillie par la municipalité, par mes collègues et les parents d'élèves. Les élèves semblent satisfaits de leurs premiers jours d'école, et je le suis aussi.

J'apprécie d'avoir les trois niveaux qui construisent les bases de la lecture et de la numération, c'est un gros enjeu, mais c'est très intéressant. Certes il y a trois niveaux dans la même classe, et il faut réussir à se partager au cours de la journée, mais ce sont des petits groupes, ainsi les élèves peuvent beaucoup plus participer lorsque l'on travaille en collectif, et donc tous progresser.

Je découvre l'équipement numérique de l'école qui me permet de rendre les apprentissages plus ludiques et participatifs, mais également de rendre les élèves plus autonomes grâce à la projection des différents manuels.

Quels projets et quel développement voyez-vous pour l'école à 3-5 ans ?

Nous avons déjà quelques projets à court terme : une chorale sur le thème de l'environnement, des actions collectives en arts plastiques. Je pense qu'il est intéressant de trouver des actions fédératrices pour l'ensemble de l'école et ainsi créer un collectif.

Je souhaite que l'école reste un environnement plaisant dans lequel il fait bon vivre, et je sais que nous pourrions travailler en harmonie avec la municipalité à ce sujet.

Quels sont les avantages et les inconvénients d'être directrice ?

Il est vrai qu'il est parfois difficile de trouver le temps pour assurer l'administratif et le relationnel qu'entraîne un poste de direction, lorsque l'on a une classe multi-niveaux à temps plein à gérer.

Cependant, le directeur d'une école est un interlocuteur privilégié pour les parents et la municipalité, ce que j'apprécie. Le directeur a aussi pour rôle d'impulser des projets, et c'est une grande fierté lorsque l'on voit le résultat final d'un projet sur lequel on a travaillé.

Quelles sont les qualités que doit avoir, selon vous, une bonne directrice ?

Il me semble que pour être une bonne directrice, il faut savoir se rendre disponible, être à l'écoute, organisée et avoir de la rigueur.



EN BREF ...



EXPOSITION SUR LES RISQUES MAJEURS

Du Lundi 20 juin au Lundi 27 juin, une exposition sur le risque majeur inondations était visible et ouverte au public dans la salle du conseil de la Mairie.

L'objectif de cette exposition était de sensibiliser le public aux risques inondations puisque nous fêtons le triste 20ème anniversaire des inondations de 2002.

Il était possible d'y voir :

- Une exposition photos des inondations dans le département de 1907 à 2021.
- Une maquette interactive qui simulait l'inondation d'un bassin versant. Cas typique de nos épisodes cévenols.
- Une deuxième maquette montrait une maison résiliente qui détaille les travaux à réaliser pour sécuriser son domicile
- Un dernier atelier plus ludique permettait aux enfants de présenter la météo comme des professionnels tout en travaillant sur les différents niveaux de vigilances.

Malheureusement **aucun habitant de la commune** ne s'est rendu à cette exposition gratuite et ludique.



CCI DU GARD : VENTE DE L'AÉRODOME

Lors d'une rencontre fortuite à l'aéroclub nous avons été informés de la mise en vente de l'aérodrome de Deaux par la CCI, à un privé, les dossiers de candidature ayant été remis avant le 9 Septembre. Nous n'avons jamais été avertis officiellement de cette opération, cela démontrant encore une fois que la CCI du Gard ne souhaite pas communiquer avec les élus de la commune, méprisant ainsi l'ensemble de ses habitants.

Nous vous assurons que nous serons très vigilants au respect des réglementations aéronautiques et des règles d'urbanisme régies par le PLU.

Nous n'accepterons pas qu'il soit fait n'importe quoi au détriment de la sérénité des Deauxois !

Cession d'un bien immobilier appartenant à la CCI Gard : AERODROME ALES CEVENNES

Les offres doivent être adressées sous pli cacheté à :

CCI du Gard - Monsieur le Président - 12 rue de la république, 30032 Nîmes Cedex

Contact : Service Equipements : equipements@gard.cci.fr

Cession Infrastructure sur la commune de Deaux de l'aérodrome Alès Cévennes construit en 1974 sur une surface de 44 hectares réparties sur les communes de Deaux et Vézénobres.

Le bien immobilier faisant l'objet du présent appel à candidature est ouvert à la circulation aérienne publique depuis le 10 janvier 1974 et géré par la CCI d'Alès et ensuite par la CCI du Gard.

La date de limite de remise des offres est le 9 septembre 2022 à minuit.

Les dates de visites sont programmées sur demande des candidats.

Aucune évaluation concernant le prix de vente ne pourra être communiquée.

- [Cahier des charges de cession Aérodrome \(.pdf - 970.95 Ko\)](#)
- [Plan de l'infrastructure \(.pdf - 348.19 Ko\)](#)



EN BREF ...



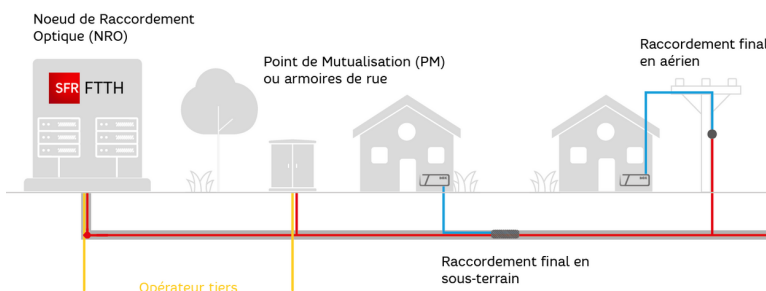
FIBRE OPTIQUE

Depuis le 29 Juin la fibre optique est enfin fonctionnelle sur la totalité du village. Même s'il existe encore des dysfonctionnement chez certains abonnés tant dans l'éligibilité que dans le raccordement du domicile, force est de constater que le déploiement s'est plutôt correctement déroulé. A ce jour la commune est éligible à **92% (347 locaux sur 376)**.

Avant de contacter un opérateur nous vous conseillons de vous connecter sur le site de l'ARCEP (www.arcep.fr) pour vérifier que vous y êtes éligibles. Si vous visualisez un point vert sur votre domicile c'est que votre lien est déployé et que vous pouvez demander le raccordement; dans le cas contraire (pas de pastille verte ou bleue) vous devez vous signaler à l'une des adresse suivante :

contact@wigardfibre.fr ou ddnt@gard.fr.

La Mairie n'étant pas maitre d'œuvre nous n'avons aucun pouvoir pour résoudre votre litige auprès de ces organismes.



AUTOMATE D'APPEL

La Mairie utilise l'automate d'appel en période de crise afin de contacter rapidement toutes les personnes habitant sur la commune. Cet outil a déjà été utilisé à plusieurs reprises pour des alertes rouge pluies et inondations pouvant entraîner des risques majeurs ainsi que pour des distributions de bouteilles d'eau suite à une contamination de l'eau potable.

Si vous venez d'arriver sur la commune, il est primordial de s'inscrire sur la liste de cet automate pour être informé en toute circonstance d'une situation de crise.

Vous pouvez y accéder via notre site www.deaux.fr rubrique **téléalerte** ou en **scannant le QRcode ci-contre**.



PANNEAU POCKET

Afin de mieux informer et alerter ses habitants en temps réel, la mairie est équipée d'un outil : **PanneauPocket**. Cette application facilement téléchargeable et gratuite vient compléter les outils de communication déjà en place : site internet, facebook, Instagram, téléalerte et bulletin municipal . Simple et efficace, ce système prévient instantanément les citoyens par notification sur smartphone et / ou tablette des informations diffusées par la mairie.

Pour bénéficier de cette application, il suffit de la télécharger gratuitement sur son téléphone ou sa tablette en recherchant **PanneauPocket sur App store ou Play store** ou en **scannant le QRcode ci-contre**. Ensuite, il reste à ouvrir l'application et désigner sa commune dans les favoris. Il n'est pas nécessaire de créer un compte, aucune donnée personnelle n'est demandée.





EN BREF ...

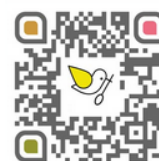


CANTINE SCOLAIRE

Le prestataire " Terres de Cuisine " en charge de la préparation des repas, ayant obtenu le marché lancé par Ales Agglomération a annoncé augmenter **ses tarifs de 18 %**. L'augmentation du prix des matières premières ne permettant pas de maintenir le prix des repas, il leur est nécessaire d'en répercuter le coût.

La commune ayant récupéré depuis le 1 Janvier 2022 la compétence scolaire, nous n' augmentons pas la part payé par les parents sur le "service" (correspond aux frais de fonctionnement de la cantine scolaire :, les fluides, les produits d'entretien. Les salaires des agents sont pris en charge par la collectivité). Le prix du ticket passe donc à **4,25€ (6€ pour les majorés)** et reste à **1€** pour les PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

La société Terres de cuisines a développé une application (IOS et Android) permettant la **consultation des menus et le suivi de l'actualité à la cantine**. Pour l'installer sur votre smartphone, **flashez le QR Code** ci-contre.



DÉBOISEMENT FORÊT COMMUNALE



Office National des Forêts

L'ONF en charge de la gestion du bois communal de Deaux va réaliser des **coupes de régénération sur 2 parcelles**. Les deux concernées sont situées en limite extérieure de forêt pour ne pas créer de vide en son sein et ont été sélectionnées par le plan de gestion.

Les coupes dites de "**régénération**" visent à **apporter progressivement de la lumière aux jeunes pousses** et permettent à la forêt de se renouveler. Couper des arbres mûrs apporte de la lumière au sol, ce qui favorise l'installation et la croissance des petits semis naturels qu'ils auront donnés avant d'être récoltés. La relève est ainsi assurée !

Lorsqu'ils arrivent à maturité (à partir de 150 ans pour un chêne et 55 ans pour un épicéa par exemple), les arbres de gros diamètre sont récoltés lors de coupes progressives de régénération et **seront sciés avant d'être utilisés dans notre quotidien pour la construction, la menuiserie, l'ébénisterie...**

Si le paysage change aux yeux des promeneurs lors d'une coupe de régénération, la vie de la forêt, au sein même de cet espace, continue de battre son plein. Dans quelques années, de **nouvelles générations de promeneurs admireront ici de beaux et grands arbres** lesquels font, depuis plusieurs siècles grâce aux principes de gestion forestière posés par Colbert, la beauté des forêts publiques françaises.

Ces coupes de régénération sont encadrées par un plan de gestion. **Cette feuille de route du forestier**, autrement appelée, **aménagement**, établie sur une vingtaine d'années environ, ne remplace pas pour autant les nombreux diagnostics réguliers qu'il doit effectuer sur le terrain pour garantir le renouvellement des forêts.

Le saviez-vous ?

La coupe de régénération n'est pas synonyme de disparition du milieu naturel, bien au contraire. A ce stade, la dynamique naturelle reprend ses droits et on assiste à un véritable foisonnement écologique et mosaïque de milieux ! En termes de biodiversité, elle crée des lisières et des milieux très ouverts qui sont favorables à différentes végétations et à différentes espèces d'insectes, de rapaces et d'oiseaux nichant au sol. Peu le savent également, mais 90% de la diversité de la flore en forêts se retrouve dans les zones ouvertes ! Par ailleurs, tous les gros bois ne sont pas récoltés. Les forestiers sanctuarisent des zones où il n'y aura jamais de coupes de régénérations. On parle alors d'**îlots de senescence**.



EN BREF ...



RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

De nombreux lecteurs du journal d'Alès Agglomération ont contacté la Mairie pour connaître le jour de passage de l'agent technique pour les encombrants.

Il a été effectivement annoncé dans ce mensuel que depuis le 11 Juillet, 56 communes prennent en charge le ramassage des encombrants de leur habitants, le service restant gratuit et le nombre de passages étant déterminé par la Mairie. Il est même possible d'y relever que pour Deaux le ramassage a lieu 2 lundis matins par mois ainsi qu'un numéro de téléphone pour contacter le service.

A ce jour, nous vous informons que le ramassage n'est pas encore en fonctionnement sur le village et que les éléments communiqués par Ales Agglomération sont faux et non déterminés par votre municipalité.



Il nous est nécessaire avant tout d'établir un règlement précis sur les types d'encombrants ramassés, de définir les démarches à suivre pour les demandes de re-lèves, réfléchir sur une fréquence de ramassage qui ne perturbe pas les autres tâches de notre seul agent technique et pour finir acheter un camion équipé d'une grue pour lever les éléments lourds et volumineux (avec l'aide du fonds de concours de 15000 €).

Difficile d'organiser un tel service pour l'usager dans des délais immédiats, au bon vouloir d'Alès Agglomération qui décide de charger les communes du ramassage des encombrants du jour au lendemain ! Nous vous informerons de la mise en service du ramassage, du règlement et des jours de collecte dès que les éléments seront déterminés et que le véhicule sera disponible.

14

OPÉRATION "NETTOYONS LA NATURE"

L'opération "Nettoyons la nature" s'est déroulée le 15 octobre. Seules 3 familles étaient présentes sans compter les élus de la commune pour ramasser toutes sortes de débris dans plusieurs secteurs du village. En attendant c'est un camion complet d'encombrants, un container d'ordures ménagères, un autre de déchets à recycler et une trentaine de bouteilles en verre qui ont été ramassés en 3h00. L'ensemble des déchets a été trié avec l'aide de 2 ambassadeurs du tri d'Alès Agglomération présents pour la manifestation. C'est plutôt encourageant par rapport à la dernière manifestation de ce type où une benne de 10 m3 avait été remplie.



ATHLÉTISME À L'ÉCOLE

Alès Agglomération Terre d'Athlétisme des Cévennes (AATAC) est intervenu tous les jeudis de 14 h à 15 h pour les Grandes sections de maternelle, les CP et CE1, et de 15 h à 16 h pour les CE2, CM1, CM2 depuis le 15 septembre et ce jusqu'aux vacances de la Toussaint. Laurent et Dylan ont permis aux élèves de découvrir et de s'exercer aux différentes activités sportives liées à l'athlétisme, saut, course, relais, etc. Cette opportunité pour les enfants a été intégralement financée par la municipalité (en charge de la compétence scolaire), elle met en avant l'importance de la pratique d'une activité sportive dès le plus jeune âge.





EN BREF ...



LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS



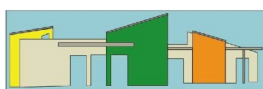
Les activités d'**Adeauxmino** ont recommencé depuis le 12 Septembre sur les chapeaux de roues.

En effet toutes les activités en direction des enfants (gym parents-bébé, gym 3-5 ans, gym 5-8 ans, gym ado), encadrées par Aline, affichent complet. Quant aux activités adultes (Pilates, renforcement musculaire, yoga, qi gong, oenologie, marche), elles aussi connaissent un grand succès.

La nouvelle activité arts plastiques ne demande qu'à se développer.

Le début de la saison a été marqué par l'assemblée générale afin de dresser le bilan de la saison précédente et de fixer les objectifs de la saison à venir.

A l'occasion de cette assemblée, un nouveau bureau a été élu (président : **Jacky Teissier** ; vice-président : **René Yves Tafforin** ; secrétaire **Madeleine Benoit**). Le conseil d'administration a travaillé d'arrache pied à la préparation de la fête du vin nouveau qui a eu lieu le **vendredi 21 octobre à partir de 19h** au foyer communal de Deaux. Il œuvre également à la restructuration de la bibliothèque qui a élargi sa plage horaire (**ouverture du lundi au vendredi de 8h à 12h et le mercredi en sus de 14h à 18h**, horaires pendant lesquels Linda est disponible pour toutes questions).



APE

L'année 2021-2022 fut une année chargée en projets: Halloween, Festivités de Noël, ateliers créatifs et concours de dessin, séjour en classe verte à Anduze, tombola et grande fête de fin d'année (kermesse, spectacle et soirée avec repas...)



Cette année, l'**Association des Parents d'Elèves** de l'école de Deaux, **se trouve en péril, menacée de fermeture par manque de volontaires**. Il serait souhaitable que les parents s'investissent, avec le temps dont ils disposent, pour l'école de leurs enfants.

Une assemblée générale va se tenir rapidement afin d'élire les nouveaux membres qui constitueront le bureau. (la date sera annoncée sur la page facebook de notre association). Pour rappel l'Association des Parents d'Elèves a pour but essentiel la défense des intérêts des parents d'élèves. Elle a pour rôle de renseigner les familles sur la vie scolaire et les activités d'un établissement, d'organiser des réunions d'information et proposer certains services à l'attention des parents ou des élèves. **Elle organise également des évènements, dont la finalité est le financement des sorties et activités des enfants.** *Merci de votre soutien!* **ape.deaux@yahoo.com**





EN BREF ...



Après un apéro convivial et en musique, sous une chaleur écrasante, nous avons pu déguster la succulente paella de **Sophie et Bruno BARRY**. S'en est suivi le concours de boules qui a rassemblé plus d'une trentaine d'équipes. Nouveauté de l'année le taureau piscine a ravi petits et grands et donné quelques sueurs froides aux raseteurs en herbe. Les structures gonflables installées dans la cour de l'école durant toute la journée deviennent indispensables tellement les enfants en redemandent. Un début de soirée très rock avec le groupe de musique Isotope et enfin nos 2 nouveaux DJs, ont enflammé la piste de danse jusque tard dans la nuit.

Nous souhaitons également remercier la mairie pour son soutien indéfectible ainsi que nos nombreux partenaires et sponsors qui sont essentiels à nos activités.

En ce qui concerne l'avenir et en fonction des disponibilités du foyer **nous allons diffuser les matchs de l'équipe de France de football** lors de la coupe du monde qui se déroulera du 20 Novembre au 18 Décembre 2022. Pour 2023 nous réfléchissons à une journée printanière de dégustation de différents vins et mets par des producteurs locaux. **La fête votive quant a elle se déroulera le samedi 22 juillet** avec de nombreuses surprises déjà prévues.

Nous renouvellerons les adhésions et accueilleront avec plaisir tous ceux qui voudront se joindre à nous à l'occasion de notre assemblée générale en début d'année.

Contact: lesfetesdeauxoises@gmail.com

L'équipe des fêtes deauxoises





EN BREF ...



REPAS DE L'AMITIÉ

Après deux années d'annulation à cause du Covid, puis le mauvais temps annoncé la semaine précédente, ce repas, offert par la municipalité le premier Week end de septembre et tant attendu par les Deauxois et Deauxoises, a enfin pu avoir lieu.

C'est en début d'après-midi que le mot **AMITIE** a pris toute sa valeur lors d'un babyfoot humain. Une partie de plaisir dans la joie et la bonne humeur une multitude de récompenses offertes par **Frédéric Gras conseiller général du Gard et un animateur hors pair**.

La soirée "blanche" a commencé vers 19 h et s'est terminée tard dans la nuit avec DJ Sylvain, les **250 convives ont apprécié les retrouvailles et les échanges**. Alors que les enfants se réjouissaient dans le château gonflable installé pour l'occasion. L'excellent repas était préparé par Sophie et Bruno Barry traiteurs.

M. Didier Salles et son conseil municipal remercient la population d'avoir répondu présente à leur invitation.



FIN D'ANNÉE SCOLAIRE ET RETRAITE POUR LA DIRECTRICE

Vendredi 1^{er} Juillet c'était le grand jour: après-midi jeux de kermesse, balade à poney et soirée spectacle. "Casse noisette" interprété par les enfants de l'école, remise des cadeaux aux CM2 pour leur entrée au collège avec la **Mairie de DEAUX et l'APE**, surprise en l'honneur de **Catherine Lanfranchi** pour son départ à la retraite, et enfin grande soirée avec la délicieuse paella de Sophie Bruno Barry, traiteurs. Le traditionnel château gonflable de Zigodingo a fait fureur. **Un énorme merci à l'APE de l'école pour son investissement destiné aux enfants tout au long de l'année scolaire.**



RENTRÉE SCOLAIRE 2022-2023



La rentrée, c'est toujours un petit stress, que ce soit pour les enfants ou les parents. Ce matin M. Didier SALLES, Maire, est venu accueillir les **35 élèves** qui ont repris le chemin de l'école, repartis en deux classes, grande section, **CP et CE1** pour la classe de Mme **Sindy PEREIRA**, directrice nouvellement arrivée, et **CE2, CM1 et CM2** pour l'autre classe avec **Mme Hélène ARELLANO**.

Pour accueillir ses chers bambins, la municipalité a refait entièrement les peintures ainsi que l'aménagement des classes. Sont présentes également en poste d'ATSEM et pour assurer la cantine **Mme Karine BRUGUIERE et Mme Betty AMBLARD et M. Nicolas BUISSON**.

ÉTAT CIVIL

Mariages

Jonathan CHEVALIER et **Pauline BESNAULT** mariés le 28 mai 2022

Alexandre GRAILLET et **Olivia BORY DEVISME** mariés le 02 juillet 2022



Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés.

Naissances

Joy BOTELLA née le 29 août 2022

Agathe ROUSSEL née le 05 septembre 2022

Lexie CARRE née le 21 septembre 2022



Bienvenue et longue routes à ces petits bouts!

Toutes nos félicitations aux parents.

Décès

Robert CHAUZAL décédé le 22 septembre 2022

Geneviève PICARD épouse **MOURE** décédée le 10 octobre 2022



Toutes nos condoléances aux familles.



INFOS UTILES



NUMÉROS UTILES

Gendarmerie : 04 66 83 50 37
Urgences (portables) : 112
SAMU : 15
Pompiers : 18/112
Centre antipoison (Marseille) : 04 91 75 25 25
Mairie : 04 66 83 60 83

SPA : Contacter la Mairie

Office du tourisme : 04 66 83 62 02

École de Deaux : 04 66 83 66 09

Crèche Vézénobres : 04 66 83 12 67

Crèche Méjannes les Ales : 04 66 86 34 06

EDF : 09 69 36 66 66

VEOLIA : 0 969 329 328

ALES AGGLO : 04 66 78 89 00

Assistantes Sociales : 04 66 56 49 50

MDPH : 04 66 02 78 00

RENSEIGNEMENTS UTILES

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi De 14h00 à 18h00
Mardi De 9h30 à 13h00
Mercredi De 9h00 à 12h00
Jeudi De 13h00 à 16h30
Vendredi De 8h00 à 12h00

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Du lundi au vendredi De 8h00 à 12h00
Mercredi De 14h00 à 16h00

Horaires d'ouverture de la déchetterie

De juin à septembre : mardi, mercredi, vendredi et samedi : 8h-15h et jeudi 9h-12h

D' octobre à mai : mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9h-16h et jeudi 9h-12h

Ramassage des ordures:

Déchets Ménagers : Mardi et Vendredi matin

Tri sélectif : Mercredi matin

UNE NAISSANCE, UN ARBRE

L'immense succès de la première édition nous conduit à renouveler l'opération pour tous les nouveaux parents d'enfants **nés en 2022**. Si vous souhaitez y participer vous pouvez contacter **Sophie BARRY** au **06 08 03 83 91** ou vous inscrire avant le **15 Décembre 2022** sur le site internet **www.deaux.fr** dans la rubrique **Vivre à Deaux**.

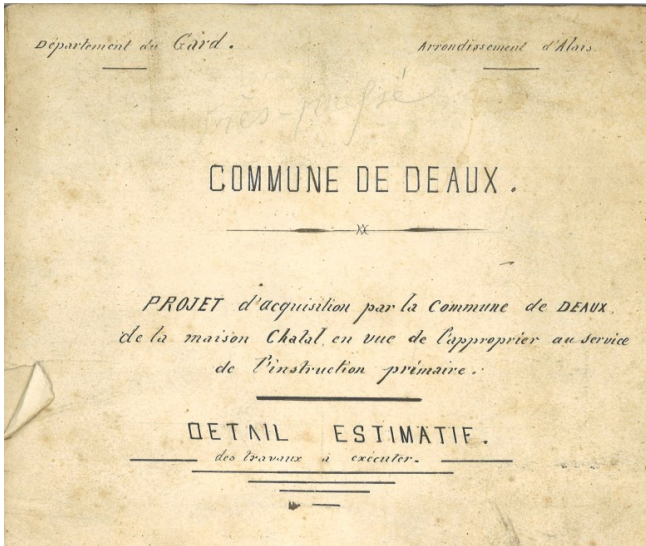




DANS LE RETRO...



PROJET D'ACQUISITION MAISON CHATAL (1864)- ÉCOLE PUBLIQUE



Indication des ouvrages	Quantité	Prix de l'unité	Résumé	
			For.	For. ouvrages
1 ^{er} Cheminée.				200 ^{fr} .65
Cheminée ordinaire pour appartements, pris au projet.	1	72.30	48.00	48.00
Arrière en queue de pelle, avec conduit pour bouillottes.	1	6.00	6.00	6.00
1 ^{er} Vitroie.				
Carreaux ordinaires en terre cuite en plan, la pièce et ...	56.	1.50	84.00	84.00
1 ^{er} Vitroie.				
Contour des gables et croisées à deux combles le mètre carré.	90.76	0.50		45.38
Total.				2136.53
Honoraires de l'architecte.				106.52
Montant total des travaux.				2243.05

Le présent devis des travaux, s'élevant à la somme de Deux mille deux cent trente sept francs Cinq centimes, dressé par l'agent, vérifié par le Canton de Viczenbros en vertu de l'autorisation de M^r le Préfet, en date du 19 Avril 1864.
 Viczenbros le 15 décembre 1864.
 L'architecte
 J. Chauvin
 Vu par M^r le Maire de la commune de Deaux.
 A Deaux le 27. 12. 1864.
 Le Maire,
 A. Haren
 Approuvé sous la réserve que les
 fonds nécessaires seront réunis au plus tard
 pour chaque case
 le 10 oct. 1865
 Le Préfet du Gard,
 M. Pignatelli

La maison CHATAL a été rénovée en 1864 pour un montant de 2207 Francs.

Située en haut de la rue de la fontaine et de la rue basse, elle a été utilisée comme école et comme mairie jusqu'à la construction des bâtiments utilisés actuellement.

De nombreux (se) Deauxois (ses) se rappellent encore des moments passés à la récréation dans la petite cour toujours existante.

